



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 047

Séance du 28 juillet 2020



ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOM POUSSE

L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Vallière, au nombre de 42, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; MORELE Carine; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : LHERITIER Laurent à Denis PRIOURET; Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER.

Absents :

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

L'association Tom Pousse gestionnaire du multi-accueil de Faux la Montagne est signataire avec Creuse Grand Sud d'une convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens, calquée sur la durée du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019.

Or le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2019 et sera remplacé par une nouvelle forme de conventionnement avec la CAF de la Creuse appelée Convention Territoriale Globale. (CTG).

Dans l'attente de la signature de cette CTG et d'une nouvelle convention pluri-annuelle avec Tom Pousse, il est proposé au Conseil d'attribuer à l'association la subvention 2020, sur la base du montant 2019. Néanmoins, ce montant est minoré de la somme de 18 876 €, correspondant à l'aide de la CAF perçue auparavant chaque année par Creuse Grand Sud (dans le cadre du CEJ), et qui sera à partir de cette année versée directement à l'association.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant 63 623 € pour l'année 2020.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à l'association Tom Pousse une subvention d'un montant de 63 623 € au titre de l'année 2020.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 28 juillet 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

31 JUL. 2020

PUBLIEE le

31 JUL. 2020

Valérie BERTIN,
Présidente

